**SPORT ET PERSONNES EN PRECARITÉ**

Projet qui peut s’adresser à un club sportif (ou regroupement de clubs), une fédération (ou antenne locale), une collectivité qui propose ce type d’activité ou porte le projet au nom d’un ou plusieurs clubs de son territoire etc…

Le projet proposé peut reprendre toutes les actions ci-dessous ou seulement quelques-unes :

* Prêter l’équipement nécessaire pour la pratique sportive :
* Equipement pour pratiquer « sur le terrain » (raquette de tennis, maillots, shorts, vélo, casque, rollers, combinaison, chaussures à crampons etc…).
* Equipement « en dehors du terrain » (survêtement et/ou veste du club pouvant servir au quotidien, autres…).
* Aider les parents et familles monoparentales en situation de précarité :
* Financement de tout ou partie de la licence/inscription (avec éventuellement acceptation d’une charte).
* Un goûter est proposé lors des entraînements qui ont lieu l’après-midi.
* Un déjeuner équilibré et goûter est proposé lors des tournois qui se déroule sur une journée complète (et éventuellement le petit-déjeuner si le départ a lieu tôt le matin).
* Organisation de stages pendant les vacances scolaires avec prise en charge totale ou partielle des situations les plus précaires.
* Mise en place de partenariats avec des structures organisatrices de séjours de vacances (avec participation éventuelle du club et recherche de financements publics déjà existants pour permettre aux plus défavorisés de partir en vacances).
* Accompagner les licenciés du club en difficulté à l’école (comportement et résultats) :
* Mise en place avec les collèges des alentours d’un "partenariat" : Lorsqu'un élève licencié du club rencontre des difficultés à l'école, le club en est informé et une rencontre est organisée avec les parents et le jeune pour évoquer ce qui se passe mal à l'école. Des mesures peuvent ensuite être envisagées pour aider le licencié en lien avec son établissement (rencontre avec un éducateur du club, soutien scolaire dans ou hors les murs etc…).
* Aide aux devoirs, avant chaque entraînement, réalisée par des éducateurs, dirigeants, parents volontaires (éventuellement faire appel à un personnel enseignant…).
* Favoriser l’accès à la culture :
* Organisation de sorties théâtre, cinéma, musées etc...
* Mise en place de partenariats pour proposer des places (parc d’attraction, zoo, etc…) à des tarifs accessibles (éventuellement une participation du club pour les licenciés/familles les plus défavorisés).
* Organisation d’ateliers avec intervenants qualifiés (théâtre, musique/chant, danse, arts plastiques/créatifs, jardinage, ramassage des déchets, bricolage…).

Public ciblé :

Les enfants dont les parents sont en situation de précarité (vérification et accès aux services et activités proposées sous conditions de ressources : bénéficiaire du RSA ou minimas sociaux, fixation d’un seuil type « seuil de pauvreté » au sens de l’INSEE, par exemple)

Certaines prestations peuvent éventuellement être proposées y compris aux parents (notamment les activités liées à la culture).

**Budget prévisionnel : entre 15 000 et 40 000 € environ (selon la taille du porteur de projet et le nombre de bénéficiaires touchés)**